



Déclaration préalable Unsa éducation CTSD du 4 février 2014

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Les opérations de carte scolaire se tiennent dans un contexte de refondation de l'École. Après des années de suppressions massives, l'heure est cette année encore aux créations d'emplois. La gageure est de taille. Il s'agit de rattraper une partie du retard accumulé lors des dix dernières années. Pour l'Unsa éducation, cette carte scolaire doit à la fois répondre à des besoins quantitatifs liés à l'augmentation démographique, mais aussi à des nécessités qualitatives en matière pédagogique. L'Unsa éducation porte une appréciation positive sur cette inversion de tendance. Elle note toutefois que la hausse démographique importante pourrait atténuer voire annuler le bénéfice des créations d'emplois.

Dans le premier degré, il est primordial de mettre en œuvre la scolarisation des moins de trois ans, développer le « plus de maître que de classes », porter l'effort sur l'éducation prioritaire, améliorer le remplacement, retrouver quelques moyens pour la formation continue tout en poursuivant la reconstruction de la formation initiale.

Par ailleurs, l'Unsa éducation regrette le report après les élections municipales des décisions de carte scolaire dans le premier degré. Elle invite l'Administration à poursuivre sans attendre, le travail préalable. En effet, il y a sinon un risque de perturber les opérations de mouvement des personnels du premier degré.

Dans le second degré, la construction d'une formation initiale et continue digne de ce nom doit faire l'objet de toutes les attentions. Le traitement des établissements en éducation prioritaire aura également un impact sur l'utilisation des moyens. Là encore, les Groupes de Travail métiers ont illustré les attentes importantes des enseignants et des personnels d'éducation.

Dans notre département, les effectifs d'élèves continuent de croître de manière significative. Les établissements du 2nd degré accueilleront a minima, à la rentrée, 234 élèves de plus, soit une hausse de 3,26 % cumulée sur 2 ans. Cette hausse se porte à 282 élèves si on comptabilise les classes post-bac, soit 3,44 % sur 2 ans.

Pour faire face à cette augmentation, 12 ETP en heures postes et 8,5 ETP en HSA sont alloués à notre département. Un effort, certes, mais permettant juste d'accompagner l'évolution démographique sans rattraper les coupes budgétaires du précédent quinquennat.

Les lycées généraux seront encore sous tension à la rentrée, notamment ceux qui ont fait la Une cette année : Borda à Dax avec un E/D en 2^{nde} prévu à 34,9 et en terminale à 34,5 ; Tazieff à Saint Paul lès Dax avec une 1^oSTD 2A et une 1^oST2S à 35 ; Sud des Landes à Tyrosse avec une 1^o STMG à 35 mais aussi Duruy à Mont de Marsan avec une 1^o STMG à 35. Toutes ces sections sont déjà en limite de seuil. Comment ne pas craindre l'explosion ? Le Rectorat, dans sa programmation de rentrée parle « d'ouvertures de classes permettant l'accueil théorique des élèves ». Mais la qualité pédagogique et les conditions efficaces d'apprentissage sont-elles purement théoriques ?

Concernant la filière STMG, l'Unsa éducation a dénoncé en CTA le calcul de l'horaire de cette option sur 4h alors que les textes réglementaires précisent 6h. Cela est très dommageable pour les élèves.

Cet exemple met surtout en exergue une déclinaison souvent aléatoire académiquement ou départementalement des textes nationaux. Il n'est pas étonnant du coup de voir des établissements prévoir de manière différente des dotations, anticipant parfois des réformes non actées (les heures de laboratoire par exemple, comptabilisées dans certaines DGH et pas dans d'autres).

L'Unsa Education rappelle encore une fois qu'elle s'oppose au recours intensif aux heures supplémentaires au détriment des créations de postes. Certains établissements sont largement au-dessus de moyennes déjà élevées à notre sens.

Nos préoccupations portent aussi largement sur l'affectation des stagiaires à la rentrée 2014. Les deux promotions 2014-1 et 2014-2 vont encore fortement impacter le mouvement et renforcer le sentiment d'enfermement de nombreux collègues en attente de mutation. De plus, quid de la formation pour les stagiaires 2014 exceptionnel ? Ils auraient un service à temps plein sans la décharge de 3H, afin d'économiser 1500 ETP. La formation initiale et continue des personnels n'est-elle pas une priorité ?

Enfin, une fois de plus, l'Unsa Education porte sur la table de ce CTSD la problématique des ULIS. Nous n'aurons de cesse de réaffirmer la préconisation –certes qui ne fait pas loi mais fait sens- de 10 élèves par dispositif. La situation a été très tendue cette année et la création de 2 ULIS dans notre département répond en partie à nos attentes. Cependant, cela ne suffira pas à répondre à tous les besoins. L'argument de la non-présence en continu de tous les élèves dans ces dispositifs ne suffit pas à justifier des seuils trop souvent dépassés.

Pour terminer, alors que le ministre vient de présenter ses orientations sur l'éducation prioritaire essentiellement pour 2015, l'UNSA Éducation salue le plan ambitieux qui s'inscrit dans une meilleure réussite de chaque élève et dans les moyens concrets et importants alloués aux personnels en poste dans les réseaux d'Éducation prioritaire. Dans le contexte de difficulté budgétaire et face aux renforcements des inégalités scolaires mis en évidence par les études (dont le dernier rapport PISA), ce plan va dans le sens d'une meilleure prise en compte des territoires qui cumulent les difficultés et d'une plus juste reconnaissance des personnels qui s'y investissent.

L'UNSA Éducation se félicite de la cohérence d'une triple approche prenant en compte l'indispensable renforcement pédagogique, les mesures de ressources humaines et la nécessité, dans l'esprit de la loi de Refondation, d'aller vers un climat scolaire apaisé construit sur une École bienveillante.

Dans cette approche, nous rappelons notre volonté de renforcer la présence des adultes, particulièrement dans les collèges. Cela doit passer prioritairement par le recours aux personnels de l'Éducation nationale dont ce sont les compétences et les missions. Nous actons donc favorablement la création de postes de CPE, infirmière, assistants sociaux. Mais ces créations académiques minimales (1 infirmière, 2 assistants sociaux) doivent se répartir sur 5 départements déficitaires. Nous attendons de vous, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, que vous portiez auprès de Monsieur le Recteur l'intérêt des Landes. Les postes d'assistants sociaux sont fléchés éducation prioritaire. Nous connaissons un tel déficit dans notre département que nous sommes aujourd'hui contraints de couvrir socialement des établissements prioritaires par des vacances. A ce titre, nous pourrions faire valoir le bien-fondé d'une création landaise.

L'Unsa éducation demeure très attachée à une préparation la plus sereine possible de la rentrée scolaire tant pour les personnels que pour les autres acteurs du système scolaire. Elle s'inscrit pleinement dans cette démarche et se fera le relais combatif et pragmatique de nos collègues.